

La Française LUX – Carbon Impact Income R (D) EUR

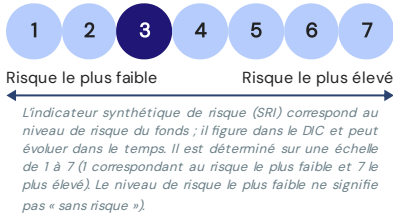


Pays d'enregistrement: LU FR

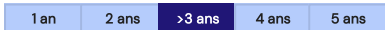
CHIFFRES CLÉS

Valeur liquidative : 103,19€
Actif sous gestion : 9,96M€

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



HORIZON DE PLACEMENT



CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique : Compartiment de la SICAV
Luxembourgeoise La Française LUX

Catégorie commerciale : Fonds Mixtes

Date de création : 21/08/2015

Affectation des sommes distribuables :
Distribution

Devise : EUR

Fréquence de Valorisation : Quotidienne

Type de clientèle : Tous souscripteurs

Risques importants non pris en compte par l'indicateur : Risque opérationnel, Risque lié aux instruments dérivés, Risque de taux de change, Risque de perte en capital

INFORMATIONS COMMERCIALES

Code ISIN : LU190462116

Code Bloomberg : LFMARED LX Equity

Centralisation : J avant 11H00

Règlement : J+2 ouvrés

Éligibilité au PEA : Non

Droits d'entrée max : 3%

Droits de sortie max : 0%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1.76%

Dépositaire : BNP Paribas SA, Luxembourg Branch

Valorisateur : BNP Paribas SA, Luxembourg Branch

Société de gestion : Crédit Mutuel Asset Management

Gérant(s) : Gaël BINOT, Hervé CHATOT

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de ce Fonds est d'obtenir une croissance régulière du revenu et du capital à moyen et à long terme.

Le Fonds investit principalement en actions, obligations et valeurs immobilières sans distinction de lieu, y compris sur les marchés émergents.

PERFORMANCES NETTES

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ces performances ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

Cumulées	1 mois	3 mois	Année en cours	1 an	3 ans	5 ans	Création
Fonds	2,65%	0,48%	1,80%	9,98%	23,24%	8,01%	25,88%
Annualisées					3 ans	5 ans	Création
Fonds					7,19%	1,55%	2,17%

HISTORIQUE DES PERFORMANCES NETTES MENSUELLES

		Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aoû.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
2026	Fonds	1,31%	1,08%	-3,16%	2,65%									-
2025	Fonds	1,31%	0,34%	-1,78%	0,76%	1,91%	1,84%	0,71%	0,77%	1,35%	0,71%	0,26%	0,24%	8,68%
2024	Fonds	0,08%	0,91%	1,88%	-1,94%	2,16%	0,50%	1,57%	1,22%	0,83%	-1,65%	1,53%	-1,22%	5,90%
2023	Fonds	2,94%	-2,32%	-0,51%	-0,02%	-0,98%	1,97%	1,04%	-0,89%	-2,16%	-1,34%	4,21%	3,42%	5,20%
2022	Fonds	-3,90%	-3,00%	0,78%	-3,44%	0,02%	-7,02%	3,61%	-1,47%	-5,73%	1,64%	5,52%	-0,16%	-13,06%

EVOLUTION DE LA PERFORMANCE NETTE SUR 3 ANS



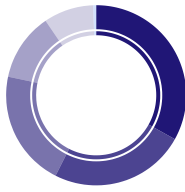
INDICATEURS DE PERFORMANCE

	1 an	3 ans	5 ans	Sur 5 ans
Volatilité fonds	4,63%	5,21%	6,51%	Gain Maximum 33,35%
Ratio de Sharpe	1,73	0,83	-0,04	Max. Drawdown -21,10%
VaR histo (95%, 7 jours)	-1,15%	-1,19%	-1,48%	Recouvrement 1033 jours (le 12/08/2025)

La Française LUX – Carbon Impact Income R (D) EUR

CLASSE D'ACTIF

En % exposition



Actions	33,08%
Obligations privées	24,33%
Dettes émergentes	20,84%
Dettes non émergentes	12,17%
Monétaire	8,97%
Immobilier	0,54%

SECTEURS

En % actif

Etats	39,68%
Consommations non-cycliques	10,78%
Consommations Cycliques	5,06%
Communications	3,22%
Technologie	1,01%

SECTEUR GICS

Technologie de l'information	9,05%
Finance	7,39%
Services de communication	3,12%
Santé	3,07%
Industrie	3,06%
Consommation Discrétionnaire	2,81%
Biens de Consommation de Base	1,53%
Matériaux	1,09%
Services aux Collectivités	1,00%
Energie	0,73%
Autres	0,79%

CONTRIBUTION À LA PERFORMANCE

En % actif

Actions	2,13%	2,47%
Dettes émergentes	0,45%	0,13%
Obligations privées	0,31%	0,14%
Tactique	0,00%	-0,09%

ANALYSE DES RENDEMENTS

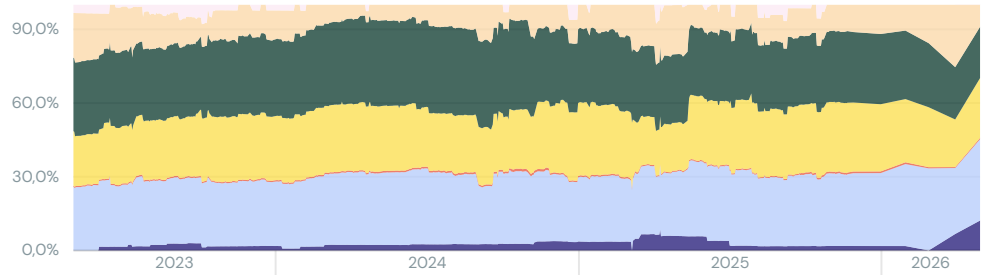
Hors monétaire

Rendement hors coût de couverture devise	3,54%
Impact de la couverture devise	-0,84%

EVOLUTION DE L'ALLOCATION

En % exposition

● Dettes non émergentes ● Actions ● Immobilier ● Obligations privées ● Dettes émergentes
● Monétaire ● Tactique



PRINCIPALES LIGNES

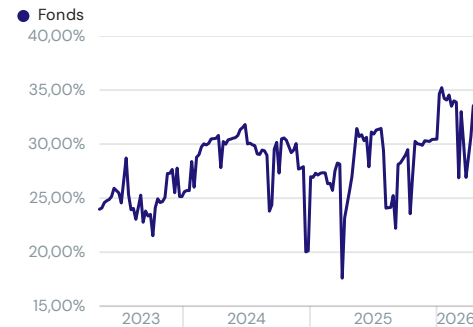
Hors monétaire

Actions	Poids	Obligations	Poids
Nvidia Corp	1,84%	Etat Usa 4,00 % 15/02/2034	12,17%
Apple Inc	1,57%	Etat Italien 1.600 % 01/06/2026	6,67%
Microsoft Corp	1,13%	Cm-am High Yield Short Duration - Part S	5,27%
Mastercard Inc-a	1,07%	Uruguay 4,38 % 23/01/2031	2,17%
Visa Inc-class A	0,97%	Mexican 2,66 % 24/05/2031	2,08%
Applied Materials Inc	0,91%	Costa Rica 6.125 % 19/02/2031	1,80%
Alphabet Inc-cl A	0,89%	South Africa 5,875 % 22/06/2030	1,78%
Meta Platforms Inc-class A	0,87%	Chile 2.55 % 27/01/2032	1,54%
Merck & Co Inc	0,83%	Brazil 8.25 % 20/01/2034	1,51%
Toronto-dominion Bank	0,66%	Romania Eur 3.88 % 29/10/2035	1,32%

Nombre de titres en portefeuille: 177

Poids des 10 principales lignes: 36,91%

EXPOSITION ACTIONS (34%)



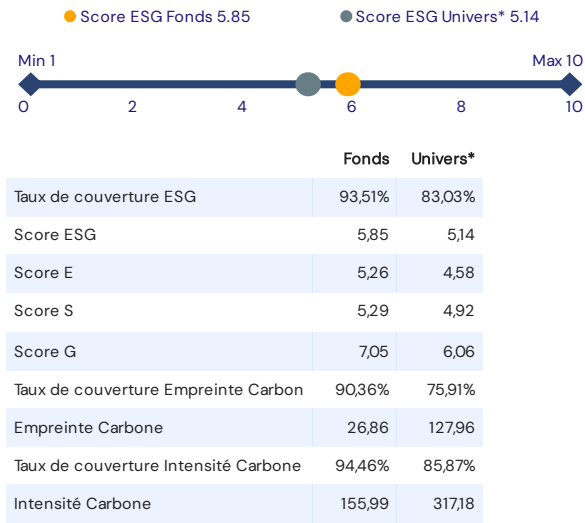
SENSIBILITÉ DU FONDS (2.38)



La Française LUX – Carbon Impact Income R (D) EUR

*Univers: Univers Carbon Impact Income

SCORES ESG, EMPREINTE CARBONE ET INTENSITÉ CARBONE



SCORE ESG PAR POCHE

Min 1 / Max 10

	Poche actions	Poche crédit	Poche Etats
Taux de couverture ESG	100,00%	73,85%	100,00%
Score E	5,9	5,4	4,6
Score S	5,5	5,4	5,0
Score G	7,2	6,9	7,1
Score ESG	6,1	5,9	5,5

Réduction de l'intensité carbone par rapport à l'univers* **51%**

PRINCIPAUX SCORES ESG

Min 1 / Max 10

POCHE ACTIONS

Meilleures notes	Poids	Score ESG
Enel Spa	0,17%	7,76
Novartis Ag-reg Shs	0,11%	7,61
Aena Sme Sa	0,14%	7,46
Gsk Plc	0,07%	7,33
Reckitt Benckiser Group Plc	0,15%	7,27
Moins bonnes notes	Poids	Score ESG
Ross Stores Inc	0,26%	4,27
Verisign Inc	0,25%	4,34
United Therapeut	0,08%	4,40
Monster Beverage Corp	0,09%	4,42
Great-west Lifeco Inc	0,27%	4,56

POCHE CRÉDIT

Meilleures notes	Poids	Score ESG
Teva Pharmaceutical Fin II BV	1,12%	7,40
ROSSINI SARL	1,07%	6,96
British Telecommunications PLC	1,19%	6,72
FLUTTER TREASURY DAC	1,02%	6,50
Organon & Co	0,99%	6,46
Moins bonnes notes	Poids	Score ESG
Q-PARK HOLDING I BV	1,03%	4,15
LORCA TELECOM BIDCO SA	0,15%	4,34
Softbank Group Corp	1,01%	4,70
CCO HLDGS LLC/CAP CORP	0,87%	4,84
	0,98%	5,18

POCHE ETATS

Meilleures notes	Poids	Score ESG
Etat USA	12,17%	6,11
Etat Italien	6,67%	6,10
Etat Uruguayen	2,17%	5,85
Etat Costa Rica	1,80%	5,74
Etat Chilien	2,43%	5,72
Moins bonnes notes	Poids	Score ESG
Etat Ivoirien	0,98%	3,97
Etat Equatorien	0,40%	3,99
Etat Sri Lanka	0,54%	4,08
Etat Mexicain	2,44%	4,20
Etat Ghanéen	0,56%	4,29

DÉFINITIONS DES TERMES EXTRA-FINANCIERS

Le modèle d'analyse ESG propriétaire de Crédit Mutuel Asset Management permet d'évaluer les risques et opportunités extra-financiers des émetteurs constituant le portefeuille, au travers de 3 grands piliers d'analyse que sont l'environnement, le social et la gouvernance. Une notation est calculée sur les 3 volets, ce qui permet de positionner chaque émetteur en matière ESG. L'exercice des droits de vote et le dialogue ou l'engagement avec les entreprises, notamment en cas de controverses, complètent notre approche d'investisseur responsable.

Environnement : ce pilier évalue les stratégies de gestion et de réduction des impacts environnementaux des entreprises au sein de leurs activités et sur l'ensemble de leur chaîne de valeur et couvre notamment la démarche environnementale de l'entreprise, la trajectoire climat, la politique de biodiversité, les consommations d'eau et d'énergie ou encore la gestion des déchets.

Social : ce pilier analyse les stratégies de gestion du capital humain (englobant les salariés mais aussi les fournisseurs et sous-traitants) ainsi que les relations avec les clients et la société civile. Sont ici évalués le respect des droits humains, la politique de santé & sécurité, les moyens mis en œuvre pour le développement des compétences, la qualité de l'emploi ou bien les pratiques commerciales et marketing.

Gouvernance : ce pilier porte à la fois sur l'éthique des affaires (pratiques de lobbying, respect des règles de marché en matière de corruption...) ainsi que sur les pratiques de gouvernement d'entreprise (composition et fonctionnement des organes de gouvernance, rémunération des dirigeants...)

Score Carbon Impact : Le score Carbon Impact est calculé comme étant la moyenne d'indicateurs pour chaque catégorie du TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures) au niveau des entreprises, et peut être ajusté afin de refléter les informations complémentaires dont disposent les analystes ESG, le cas échéant.

Intensité Carbone : L'intensité carbone d'une entreprise est calculée comme étant le ratio entre le volume des émissions de gaz à effet de serre (GHG) de l'entreprise en tonnes de CO2eq et le chiffre d'affaires.

Empreinte carbone : émissions agrégées de l'émetteur pour les scopes 1 et 2 par million d'euros de valeur d'entreprise. Les données sur les émissions représentent la valeur finale révisée et approuvée par ISS à partir des sources disponibles.

La Française LUX – Carbon Impact Income R (D) EUR

AVERTISSEMENT

Avertissement : Document simplifié et non contractuel.

Les informations contenues dans ce document (thèmes, processus d'investissement, titres en portefeuilles ...) sont valides à la date indiquée mais sont susceptibles de changer. Aucune référence à un classement, une notation ou une récompense ne constitue une garantie de résultats futurs et n'est constante sur la durée.

Le pays d'origine du fonds est le Luxembourg. Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques ou un conseil d'ordre juridique. Les données chiffrées n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification.

Les informations sur le fonds, dont les calculs de la performance et les autres données, sont fournies par la société de gestion à la date du document. Ces performances ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts ni des taxes. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Investir dans un OPC peut présenter des risques, l'investisseur peut ne pas récupérer les sommes investies. Si vous souhaitez investir, un conseiller financier pourra vous aider à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec vos objectifs, votre connaissance et votre expérience des marchés financiers, votre patrimoine et votre sensibilité au risque et vous présentera également les risques potentiels.

Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la disposition d'actions ou parts d'un fonds dépend du statut ou du traitement fiscal propre à chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à solliciter l'avis de son propre conseiller fiscal.

Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Toute foi portée aux informations figurant sur cette page est à la seule discrétion du destinataire. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière d'investissement.

Les DIC (Document d'Informations Clés), les processus de gestion et les prospectus sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.creditmutuel-am.eu). Le DIC doit être remis au souscripteur préalablement à chaque souscription.

La distribution de ce document peut être limitée dans certains pays. La commercialisation de l'OPC n'est pas autorisée dans tous les pays et l'offre et la vente de celui-ci à certains types d'investisseurs peuvent être limitées par l'autorité de réglementation locale.

Cet OPC ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions), ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite sauf autorisation expresse de la société de gestion. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services de la société de gestion sont la propriété exclusive de celle-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de la société de gestion.

Les notations Morningstar et/ou Lipper sont soumises à copyright. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou Lipper et/ou à leurs fournisseurs d'informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar et/ou Lipper, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des dommages ou pertes résultant de toute utilisation de ces informations.

Information importante pour les investisseurs en Allemagne

Agent d'information et agent payeur : BNP PARIBAS Securities Services S.A. – Zweigniederlassung Frankfurt am Main, Europa-Allee 12, 60327 Frankfurt am Main

Information importante pour les investisseurs en Espagne

Représentant local : Allfunds Bank SA Calle Estafeta 6 – Complejo Plaza de la Fuente, Edificio 3, La Moraleja, Espagne

Information importante pour les investisseurs en Italie

Distributeur local : BNP PARIBAS Securities Services, Via Ansperto no. 5 20123 Milan, Italie

Information importante pour les investisseurs au Royaume-Uni

Agent d'information et Agent payeur : BNP Paribas Securities Services London, 5 Moorgate, London, EC2R 6PA United Kingdom

Information importante pour les investisseurs en Suisse

Représentant local: ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich et Agent Payeur local: NPB Neue Privat Bank AG, Limmatquai 1/am Bellevue, P.O.Box, CH-8024 Zurich.

Information importante pour les investisseurs à Singapour

Le fonds est non autorisé en vertu de l'article 286 du Securities and Futures Act (Cap. 289) («SFA») ou reconnu en vertu de l'article 287 du SFA, et le Fonds n'est pas autorisé à être proposé au public. Ce matériel et tout autre document émis dans le cadre de l'offre ou de la vente de Parts ne sont pas un prospectus tel que défini dans le SFA et ne seront pas déposés ou enregistrés en tant que prospectus auprès de l'Autorité Monétaire de Singapour. La responsabilité légale en vertu du SFA en ce qui concerne le contenu des prospectus ne s'applique pas. Aucune offre ou invitation de souscription ou d'achat des parts, ne peut être faite, ni aucun document ou autre matériel (y compris, mais sans s'y limiter, ce matériel) relatif au Fonds ne peut être diffusé ou distribué, directement ou indirectement, à toute personne à Singapour autre qu'un investisseur institutionnel (tel que défini à l'article 4A du SFA) conformément à l'article 304 du SFA. Lorsqu'une offre est faite à des investisseurs institutionnels conformément à l'article 304 du SFA, certaines restrictions peuvent s'appliquer aux actions acquises dans le cadre d'une telle offre.

Classification SFDR : Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) a pour objectifs d'orienter les flux de capitaux vers des investissements plus responsables, d'assurer la transparence, la cohérence et la qualité de l'information aux investisseurs et, ainsi, de permettre une comparaison des différents véhicules d'investissement.

Elle s'applique à tous les acteurs des marchés financiers mais aussi aux produits.

3 catégories de produits :

1/ Tous les fonds sont automatiquement classés en article 6, sans objectif de durabilité.

2/ L'article 8 s'applique pour les fonds qui valorisent les caractéristiques ESG.

3/ L'article 9 va plus loin, avec un objectif d'investissement durable et mesurable : les fonds investissent dans une activité qui contribue à un objectif environnemental ou social, comme la réduction des émissions de CO2 ou la lutte contre les inégalités.

Pour de plus amples informations sur les aspects liés à la durabilité, veuillez consulter le site de la société de gestion (www.creditmutuel-am.eu)

Gérant : Équipe de gestion actuelle, susceptible d'évoluer dans le temps.

DÉFINITIONS

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

La volatilité est une mesure de la variation de la performance du fonds sur une certaine période. Plus elle est élevée, plus le fonds est volatil, et donc plus le fonds est risqué.

Ratio de Sharpe : ratio mesurant la performance dont le fonds bénéficie pour chaque point de volatilité pris par rapport à un actif dit sans risque

Max.Drawdown : perte maximale historique qu'aurait subie un investisseur qui aurait investi au plus haut et serait sorti au plus bas

Le recouvrement est la durée nécessaire pour recouvrer la perte maximale (Max. Drawdown).

